



Charges

604	Achats d'études et prestations de services	2 329,49
605	Achats matériel, équipements & travaux	1 134,99
6064	Fournitures administratives	23,27
6065	Petits logiciels	313,83
607	Achats de marchandises	668,38
6132	Locations immobilières	2 820,00
616	Primes d'assurance	77,00
623	Publicité, publications, relations publiques	147,00
6234	Cadeaux	248,87
6236	Catalogues et imprimés	239,76
6237	Publications	336,81
6238	Divers : pourboires, dons courants	100,00
6251	Voyages et déplacements	1 129,70
6257	Frais de réceptions, représentations	177,25
626	Frais postaux et de télécommunications	69,70
627	Services bancaires et assimilés	69,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	128,00
6411	Salaires, appointements	3 371,36
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 789,86
6511	Redevances pour concessions, brevets, licences	179,19
6516	Droits d'auteur et de reproduction	717,82
Total charges		17 071,28
Résultat de l'exercice courant (perte)		-3 555,77

Produits

706	Prestations de services	6 858,94
707	Ventes de marchandises	548,83
7085	Ports et frais accessoires facturés	781,34
7088	Autres produits d'activités annexes	136,50
751	Redevances pour concessions, licences...	31,82
7541	Dons manuels	5 158,08
Total produits		13 515,51

Toutes les écritures sont libellées en €.

Le Président,
Jean-Pierre ROLLET

Le secrétaire,
Nicolas MARTEAU





LA CAISSE A CLOUS – Bilan

Exercice : Exercice 2023 (en cours) – du 01/01/2023 – au 31/12/2023

Document généré le 23/01/2024

Actif

4687	Divers - Produits à recevoir	123,61
512A	Compte courant CCM	35,96

Total actif		159,57
--------------------	--	---------------

Passif

4191	Usagers créditeurs : Avances et acomptes	2 750,00
890	Bilan d'ouverture	965,34
	Résultat de l'exercice courant (perte)	-3 555,77

Total passif		159,57
---------------------	--	---------------

Toutes les écritures sont libellées en €.

Le président,

Jean-Pierre ROLLET

Le secrétaire,

Nicolas MARTEAU





ASSOCIATION LA CAISSE A CLOUS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture des Bouches du Rhône le 06.03.2009,

n° de dossier W133011685

Siège social 2, Lot. Les Marronniers – 13480 Cabriès

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23.01.2024

Cabriès, le 23.01.2024 à 10 heures 00

Les membres de l'association dénommée La caisse à clous se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président par email conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible :

- M. ROLLET Jean-Pierre préside la séance en sa qualité de président de l'association,
- M. MARTEAU Nicolas, en sa qualité de secrétaire, assure le secrétariat de la séance,
- M. DESVIGNES Nicolas, en sa qualité de trésorier, assiste à l'assemblée.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 3 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- un exemplaire des statuts de l'association,
- le rapport de gestion établi par le président.

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Pouvoirs.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 3355,77 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 13 des statuts, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À Cabriès

Le 23/01/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

LE PRESIDENT

Jean-Pierre ROLLET

LE SECRETAIRE

Nicolas MARTEAU